

CNO - Note 009A

DEMANDE ET RENOUELEMENT DE LICENCE

2022 / 2023

Pantin, le 29 août 2022

À l'attention des Présidentes et
Présidents de CR et CRO et des
Officiels.

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.

J'en profite pour vous rappeler les modalités de demande ou renouvellement de licences pour la saison 2022 – 2023.

Les demandes de licence des officiels se font directement auprès du comité régional, sur le formulaire de demande de licence « MEMBRE INDIVIDUEL », **exception faite pour les juges arbitre BEA.**

La demande de licence doit être accompagnée :

- Pour une première demande :
 - 1 Photo d'identité ;
 - 1 Copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

- Pour un renouvellement de licence délégué chronométreur et juges arbitres. BEA mineurs :
 - Code de déontologie signé ;
 - Engagements républicains signés.

- Pour les juges arbitres majeurs :
 - Code de déontologie signé ;
 - Engagements républicains signés.
 - PSC1 ou équivalent (exception faite pour les juges et juges arbitres BEA mineurs).
 - Visite médicale obligatoire pour le corps arbitral BA/BP.

Vous pouvez télécharger les documents sur le site internet de la FFBoxe, :
[RUBRIQUE > La fédération > Documents > Commission Nationale des Officiels](#)

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous adresse, chers amis, mes salutations sportives.



Séverine Gosselin